

Rapport de jury

Recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Présidente : Madame Lydie REBIERE : Secrétaire générale de la DSDEN de Savoie
Vice-présidente : Madame Magali SUERINCK : Infirmière, conseillère technique de
Madame la Rectrice.

SESSION 2018

Epreuve écrite d'admissibilité : le 6 avril 2018

Epreuve orale d'admission : le 12 juin 2018

Nombre de postes : 17 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
137	104	51	17	9

I) LE CONCOURS :

a) Conditions d'accès :

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- De l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique
- D'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code

b) Déroulement des épreuves :

L'épreuve d'admissibilité : épreuve écrite

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8 (durée : 3 heures ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission :

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury. Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum. La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10 (durée : trente minutes ; coefficient 2).

II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	126
Hommes	11

b) Statistiques concernant les candidats présents :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	93
Hommes	11

c) Statistiques à l'admissibilité:

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Question sur la profession	33	29	75	11,68

Statistique des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : 11,75

Répartition hommes / femmes :

Femmes	56
Hommes	5

d) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	1	7	43	14.29

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : 47,20 / 60

Répartition hommes / femmes :

Femmes	16
Hommes	1

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire:

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 42.90 / 60

Répartition hommes / femmes :

Femmes	9
Hommes	-

III) LES COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

a) L'organisation matérielle :

- Accueil : Chaleureux et bienveillant ;
- Planning de passage : Excellent ;
- Locaux : neufs, très agréables et adaptés ;
- Les commissions : bien équilibrées permettant un regard croisé (un chef d'établissement, un médecin, une infirmière CTD une infirmière affectée en EPLE).

b) Recommandations aux candidats :

1. EPREUVES ECRITES

Le sujet comportait cinq questions de connaissances et trois études de cas.

S'agissant des quatre questions de connaissances, il fallait veiller à apporter des réponses courtes, synthétiques, précises qui pouvaient même être présentées sous forme de liste.

S'agissant des études de cas :

Le cas 1 était une mise en situation concrète de cas de gale à l'internat.

Il nécessitait la connaissance de la maladie, des préconisations de l'ARS, de la procédure à mettre en place à l'éducation nationale ainsi que la prise en compte de l'environnement scolaire spécifique (internat).

Le cas 2 plaçait l'infirmière EN dans le cadre d'une demande individuelle d'élève à la fin d'une séance d'éducation à la sexualité. Il fallait décrire et justifier de la conduite à tenir en s'appuyant sur la circulaire des missions. Il était donc nécessaire de bien connaître le texte des missions de l'infirmière ainsi que le BO de janvier 2000 sur l'organisation des soins et des urgences en EPLE et notamment le protocole de délivrance de la contraception d'urgence. Il fallait, en outre, placer son intervention dans le cadre du respect du secret professionnel.

Le cas 3 : la réponse nécessitait une bonne connaissance du déroulement d'une action de promotion de la santé.

Concernant les études de cas, il est indispensable de montrer le temps de l'évaluation de la situation (le diagnostic) et la procédure à mettre en place, structurée, claire, conforme aux textes qui cadrent les missions de l'infirmière à l'éducation nationale. Cette épreuve permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à maîtriser l'écrit, compétence attendue dans le métier d'infirmière.

2. EPREUVES ORALES

Exposé du candidat :

Au cours de cet exposé, le candidat doit présenter sa formation et son parcours professionnel. Sa présentation doit être structurée et ne doit pas se limiter à une énumération des fonctions exercées.

Le candidat doit se montrer convaincant, exprimer ses motivations et justifier de son intérêt pour occuper un poste d'infirmier(e) scolaire.

Entretien avec le jury :

Il est nécessaire d'adopter une posture professionnelle et de ne pas entrer dans un registre lié à l'affect ou aux ressentis personnels.

L'entretien sert à cerner les motivations, les capacités d'adaptation et la connaissance de l'environnement professionnel dans lequel le(a) candidat(e) va évoluer.

En conclusion le candidat doit bien connaître les textes spécifiques à l'Education Nationale, éventuellement rencontrer des professionnels en exercice pour mieux appréhender les missions des infirmiers dans l'Education nationale et renforcer leurs connaissances dans le domaine de la promotion de la santé.

Notation :

Notes autour de 10 : prestations insuffisantes.

Notes au-dessus de 17 : personnels prêts à intégrer les équipes.

Madame REBIERE,
Secrétaire générale de la DSDEN de la Savoie

Madame SUERINCK,
Infirmière, conseillère technique de Madame la Rectrice